

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 08-2024

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Boucllement du préavis N° 04-2022 - Transfert de prestations entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et la sécurité publique (DJAS) de la Ville de Pully

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 180'600.00 TTC accordé le 13 avril 2022 (préavis N° 04-2022), destiné à financer la réfection et la remise en conformité des locaux d'*Espace Jeunes*.

L'ensemble des travaux de mise en conformité et d'aménagement nécessaires à la réfection des locaux d'*Espace Jeunes* ayant été réalisés à l'entière satisfaction de la Municipalité, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final s'établit comme suit :

Crédit d'investissement voté :	CHF 180'600.00
Travaux :	CHF 150'888.19
<u>Mobilier - équipement :</u>	<u>CHF 28'866.72</u>
Total des dépenses du projet :	CHF 179'754.91

Différence disponible : CHF 845.09

L'équipe d'*Espace Jeunes* avait convié en novembre 2023, les conseillères et conseillers communaux de la commission ad-hoc ayant statué sur le préavis N° 04-2022 afin de leur présenter la réfection des locaux mais aussi le travail de la nouvelle équipe socio-éducative auprès des jeunes.

L'inauguration officielle d'*Espace Jeunes* a eu lieu le 21 novembre 2023.

Depuis sa réouverture, *Espace Jeunes* s'est développé sur quatre axes : l'accueil libre, les animations, l'accompagnement socioéducatif et la prévention. Outre un accueil quotidien d'une quarantaine de jeunes au sein de ses locaux, l'équipe tend à développer des activités et des événements sur le terrain mais aussi des actions de prévention dans le but de favoriser le développement social, culturel et éducatif des jeunes de la ville de Pully scolarisés en 8P jusqu'à l'âge de 18 ans.

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à **CHF 179'754.91** et sera amorti par annuités égales dès le 1^{er} janvier 2025 sur une durée de 5 ans maximum pour le poste « Travaux », et sur une durée de 5 ans maximum pour le poste « Mobilier-équipement ».

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2024.


Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner